

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Chloe Hamel](#)

<https://www.cadre21.org/membres/6b319d7400e579c238d2ee15>

Date d'obtention : 2024-02-26 02:51:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Écouter chaque élève relié à l'histoire

Remplir la grille d'évaluation

Analyser la situation

Isoler les élèves les uns des autres

Confisquer les cellulaires au besoin

Appeler la police

Informers les parents

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Prendre le temps de rencontrer chaque individu étant susceptible de posséder de l'information.

Écoute.

Appeler la police

Ne pas faire le travail de la police par la suite

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Les rencontres avec les élèves et leur collaboration.

Ne pas juger la situation